



FICHE D'INSCRIPTION PRATIQUANT MAJEUR 2022-2023



~ 1 ~ Renseignements sur l'adhérent (tous les champs sont obligatoires)

MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE

Nom _____ Prénom _____

Date de Naissance _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone(s) _____

Mail (merci d'écrire lisiblement) _____@_____

Je souhaite adhérer à la section extrascolaire de l'Amicale laïque d'Irvillac pour pratiquer (indiquer l'-les- activité-s- choisie-s-)

~ 2 ~ Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e), M-Mme-Mlle (nom prénom) _____ né(e) le _____

adhérent de l'association Amicale Laïque d'Irvillac (cocher la réponse souhaitée)

autorise refuse

que je sois pris(e) en photo lors du cours et/ou de manifestations organisées par l'association, que ces mêmes images et/ou vidéos soient utilisées à des fins de communication (site internet de l'association, presse locale...).

~ 3 ~ Pièces à fournir

Info : concernant la gym douce et la full dance : le Certificat Médical de Non-Contre-Indication (CMNI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire.

- Licence remplie et signée (pour les activités sportives)
- Règlement de _____€ par chèque bancaire à l'ordre de l'Amicale Laïque d'Irvillac
- Possibilité de payer en 3 fois, date de retrait des chèques :
Octobre : _____ Novembre : _____ Décembre : _____
- Règlement de _____€ par chèque vacances
- Règlement Intérieur signé (verso)

À _____ le _____

Signature de l'adhérent



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

~ 1 ~ Pass sanitaire

Le pass sanitaire est obligatoire à la pratique d'une activité pour les élèves majeurs et les élèves mineurs de plus de 12 ans (voir protocole en cours).

~ 2 ~ Certificat médical

Pour les élèves majeurs, le Certificat Médical de Non-Contre-Indication (CMNI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire.

Pour les élèves mineurs, le certificat médical n'est plus obligatoire depuis mai 2021. Chaque année, le pratiquant mineur devra répondre à un questionnaire de santé "QS-Sport – 18 ans" et fournir à une attestation indiquant son aptitude à pratiquer.

~ 3 ~ Responsabilité

En dehors du cours, les élèves mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

~ 4 ~ Démarrage de l'activité

Il est demandé aux adhérents de bien respecter les horaires du début de cours.

Lorsque les parents déposent leurs enfants, ils doivent s'assurer de la présence de l'animateur (il peut arriver qu'un cours soit annulé).

~ 5 ~ Fonctionnement de l'activité

Il est demandé aux adhérents de :

- respecter les consignes données par l'animateur concernant le déroulement de l'activité ;
- respecter l'animateur et les autres élèves ;
- respecter le matériel mis à disposition.

~ 6 ~ Fin de l'activité

Les parents venant chercher les élèves doivent arriver avant la fin du cours. En cas de retard, merci de prévenir l'animateur.

Pour leur sécurité, les enfants doivent attendre leurs parents à l'intérieur de la salle.

Pour les enfants rentrant seuls à leur domicile, une décharge devra être signée par le représentant légal.

~ 7 ~ Accident

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, l'animateur confie l'enfant aux services de secours. Les parents sont immédiatement informés. L'animateur n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou soins particuliers aux enfants.

~ 8 ~ Remboursement

Un remboursement sera possible uniquement dans les deux cas suivants :

- Arrêt de l'activité justifié par un certificat médical,
- Raison de force majeure : déménagement, mutation...

Le remboursement sera calculé sur la base de 35 semaines de pratique et au prorata du nombre de semaines non pratiquées.

Il n'y aura pas de remboursement de la licence.

Aucun remboursement ne sera possible si l'arrêt de la pratique résulte d'une décision personnelle.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans son intégralité.

À _____ le _____

Signature de l'adhérent (ou représentant légal si élève mineur)